

Janvier 2015

Le taux d'inflation annuel de la zone euro en baisse à -0,6%

Celui de l'UE en baisse à -0,5%

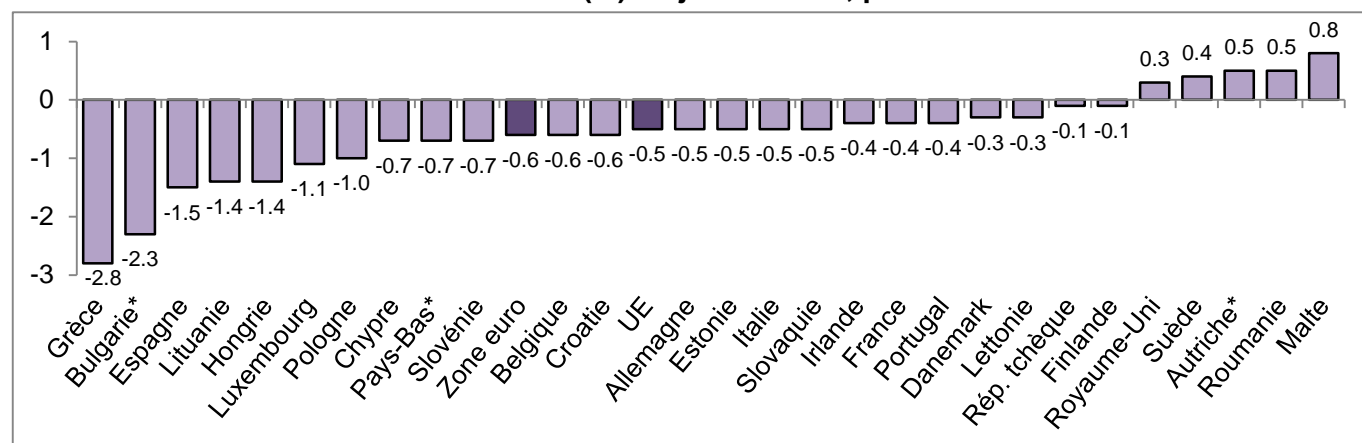
Le taux d'inflation annuel de la **zone euro**¹ s'est établi à -0,6% en janvier 2015², contre -0,2% en décembre. Il s'agit du taux le plus faible enregistré depuis juillet 2009. En janvier 2014, le taux était de 0,8%. Le taux d'inflation annuel de l'**Union européenne**¹ s'est établi à -0,5% en janvier 2015, contre -0,1% en décembre. Un an auparavant, il était de 0,9%. Ces chiffres sont publiés par **Eurostat, l'office statistique de l'Union européenne**.

En janvier 2015, des taux annuels négatifs ont été observés dans vingt-trois États membres. Les taux annuels les plus faibles ont été observés en **Grèce** (-2,8%) et en **Bulgarie** (-2,3%). Des taux annuels positifs ont été enregistrés à **Malte** (0,8%), en **Autriche** et en **Roumanie** (0,5% chacun), en **Suède** (0,4%) ainsi qu'au **Royaume-Uni** (0,3%). Par rapport à décembre 2014, l'inflation annuelle a baissé dans quasiment tous les États membres, sauf à **Chypre**, à **Malte** et en **Suède**.

Les taux annuels les plus élevés ont quant à eux été enregistrés à **Malte** (0,8%), en **Roumanie** et en **Autriche** (0,5% chacun). Par rapport à décembre 2014, l'inflation annuelle a baissé dans vingt-cinq États membres et a augmenté dans trois autres.

Les plus forts impacts à la hausse sur le taux d'inflation annuel de la **zone euro** proviennent des restaurants & cafés ainsi que des loyers (+0,14 point de pourcentage chacun) et du tabac (+0,07 pp), tandis que les carburants pour le transport (-0,77 pp), les combustibles liquides (-0,24 pp) et les télécommunications (-0,05 pp) ont eu les plus forts impacts à la baisse.

Taux d'inflation annuel (%) en janvier 2015, par ordre croissant



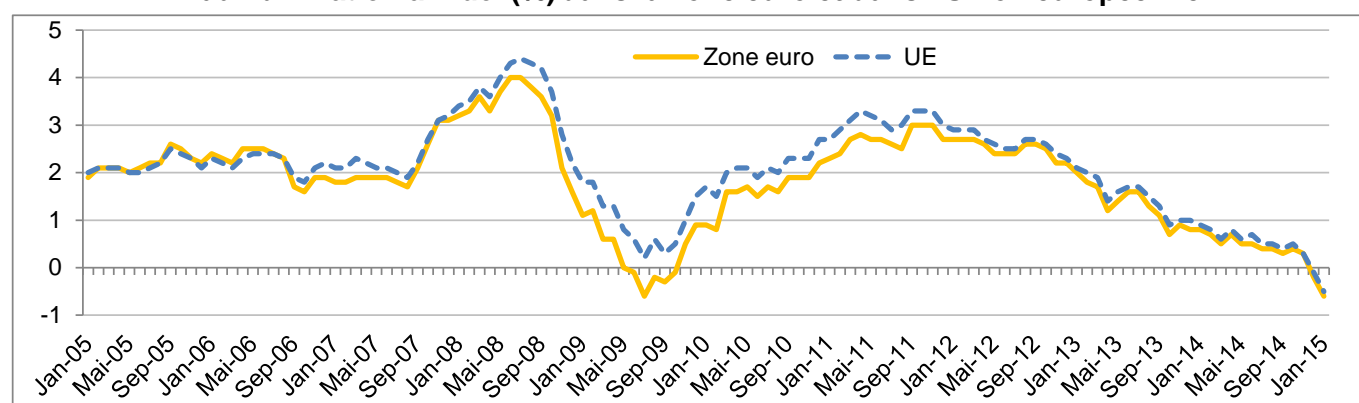
* Données provisoires pour la Bulgarie, les Pays-Bas et l'Autriche.

Taux d'inflation³ (%) mesurés par les IPCH

	Taux annuel							Taux mensuel
	Jan 14	Août 14	Sep 14	Oct 14	Nov 14	Déc 14	Jan 15	Jan 15
Zone euro	0,8	0,4	0,3	0,4	0,3	-0,2	-0,6p	-1,6p
UE	0,9	0,5	0,4	0,5	0,3	-0,1	-0,5p	-1,3p
Belgique	1,1	0,4	0,2	0,3	0,1	-0,4	-0,6	-2,1
Bulgarie	-1,4	-1,0	-1,4	-1,5	-1,9	-2,0	-2,3p	-0,7p
République tchèque	0,3	0,7	0,8	0,7	0,6	0,1	-0,1	-0,1
Danemark	0,8	0,3	0,3	0,3	0,2	0,1	-0,3	-0,6
Allemagne	1,2	0,8	0,8	0,7	0,5	0,1	-0,5	-1,3
Estonie	1,6	-0,2	0,2	0,5	0,0	0,1	-0,5	-0,4
Irlande	0,3	0,6	0,5	0,4	0,2	-0,3	-0,4	-0,7
Grèce	-1,4	-0,2	-1,1	-1,8	-1,2	-2,5	-2,8	-1,2
Espagne	0,3	-0,5	-0,3	-0,2	-0,5	-1,1	-1,5	-2,2
France	0,8	0,5	0,4	0,5	0,4	0,1	-0,4	-1,1
Croatie	0,4	0,3	0,2	0,5	0,3	-0,1	-0,6	-0,5
Italie	0,6	-0,2	-0,1	0,2	0,3	-0,1	-0,5	-2,5
Chypre	-1,6	0,8	0,0	0,3	0,0	-1,0	-0,7	-0,9
Lettonie	0,5	0,8	1,2	0,7	0,9	0,3	-0,3	0,1
Lituanie	0,2	0,3	0,0	0,3	0,4	-0,1	-1,4	-1,3
Luxembourg	1,5	0,7	0,3	0,4	0,2	-0,9	-1,1	-1,1
Hongrie	0,8	0,3	-0,5	-0,3	0,1	-0,8	-1,4	-0,2
Malte	0,9	0,8	0,6	0,7	0,6	0,4	0,8	-1,1
Pays-Bas	0,8	0,4	0,2	0,4	0,3	-0,1	-0,7p	-1,2p
Autriche	1,5	1,5	1,4	1,4	1,5	0,8	0,5p	-1,3p
Pologne	0,6	-0,1	-0,2	-0,3	-0,3	-0,6	-1,0	-0,3
Portugal	0,1	-0,1	0,0	0,1	0,1	-0,3	-0,4	-1,5
Roumanie	1,2	1,3	1,8	1,8	1,5	1,0	0,5	0,3
Slovénie	0,9	0,0	-0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,7	-1,2
Slovaquie	0,0	-0,2	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,5	-0,1
Finlande	1,9	1,2	1,5	1,2	1,1	0,6	-0,1	-0,7
Suède	0,2	0,2	0,0	0,3	0,3	0,3	0,4	-1,1
Royaume-Uni	1,9	1,5	1,2	1,3	1,0	0,5	0,3	-0,9
Islande	1,5	2,3	0,4	1,0	-0,6	-0,4	-0,1	-1,1
Norvège	2,1	1,9	2,1	1,9	2,0	2,0	1,9	-0,3
Suisse	0,2	0,1	0,0	0,1	0,1	-0,1	-0,1	-0,6

p = provisoire

Taux d'inflation annuel (%) dans la zone euro et dans l'Union européenne



Taux d'inflation (%) de la zone euro pour une sélection d'agrégats

	Poids (%)	Taux annuel							Taux mensuel
		2015	Jan 14	Août 14	Sep 14	Oct 14	Nov 14	Déc 14	Jan 15
Ensemble de l'IPCH	1000,0	0,8	0,4	0,3	0,4	0,3	-0,2	-0,6p	-1,6p
Ensemble hors: > énergie	893,9p	1,0	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,4p	-1,4p
> énergie, produits alimentaires non transformés	819,4p	1,0	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6p	-1,6p
> énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac	697,3p	0,8	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6p	-1,9p
> énergie et produits saisonniers	855,5p	1,0	0,9	0,8	0,7	0,6	0,7	0,5p	-1,5p
> tabac	976,3p	0,7	0,3	0,3	0,3	0,2	-0,2	-0,7p	-1,6p
Produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac	196,6p	1,7	-0,3	0,3	0,5	0,5	0,0	-0,1p	0,4p
> aliments transformés y compris alcool et tabac	122,1p	2,0	1,0	1,0	0,8	0,6	0,5	0,4p	0,2p
> aliments non transformés	74,5p	1,3	-2,4	-0,9	0,0	0,2	-1,0	-0,8p	0,7p
Énergie	106,1p	-1,2	-2,0	-2,3	-2,0	-2,6	-6,3	-9,3p	-3,2p
Produits industriels non énergétiques	262,6p	0,2	0,3	0,2	-0,1	-0,1	0,0	-0,1p	-3,9p
Services	434,7p	1,2	1,3	1,1	1,2	1,2	1,2	1,0p	-0,6p

p = provisoire

Sous-indices ayant eu les impacts⁴ les plus forts sur le taux d'inflation annuel de la zone euro

	Poids (%)	Taux annuel (%)	Impact (pp)
		2015	Jan 15
11.11 Restaurants & cafés	68,3p	1,3p	0,14
04.11/2 Loyers	64,2p	1,4p	0,14
02.20 Tabac	23,7p	2,2p	0,07
08.2/3 Télécommunications	29,8p	-2,5p	-0,05
04.53 Combustibles liquides	8,7p	-26,8p	-0,24
07.22 Carburants pour le transport	44,6p	-15,8p	-0,77

p = provisoire

1. Les données de la zone euro et de l'Union européenne suivent la composition respective des pays à un moment donné. Les nouveaux États membres sont intégrés dans les agrégats selon une formule d'indice en chaîne.
2. L'estimation rapide de la zone euro pour janvier 2015, publiée le 30 janvier 2015, était de -0,6%.
3. Un taux annuel mesure l'évolution des Indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH) entre le mois pris en compte et le même mois de l'année précédente. Un taux mensuel établit la comparaison des niveaux des indices entre deux mois consécutifs.
4. Un impact est une mesure montrant la variation de l'inflation résultant de l'introduction d'un sous-indice. L'impact tient compte à la fois de la pondération et du fait que l'inflation est plus forte ou plus faible que le taux d'inflation pour l'ensemble des produits.


Des informations plus détaillées sont disponibles sur [la section du site web d'Eurostat consacrée aux IPCH](#) et dans l'article 'Statistics Explained' sur [l'inflation dans la zone euro](#) (uniquement en anglais).

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**

Pour plus d'informations sur la méthodologie:

Tim ALLEN
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Svetoslava PAVLOVA
Tél: +352-4301-34 406
estat-hicp@ec.europa.eu

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

 ec.europa.eu/eurostat/

 [@EU_Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

Annexe - Pondérations des pays dans l'IPCH pour 2015

Les pondérations des pays dans l'IPCH sont dérivées des données sur les dépenses monétaires de consommation finale des ménages de la comptabilité nationale. Les pondérations des pays reflètent les montants des dépenses monétaires de consommation finale des ménages exprimés en euro pour la zone euro et en standards de pouvoir d'achat (SPA) pour les autres pays de l'UE.

	Zone euro	UE
Belgique	36,11	
Allemagne	282,96	
Estonie	1,80	
Irlande	13,40	
Grèce	23,52	
Espagne	110,95	
France	206,11	
Italie	175,21	
Chypre	2,33	
Lettonie	2,47	
Lituanie	4,34	
Luxembourg	3,07	
Malta	0,96	
Pays-Bas	50,96	
Autriche	34,27	
Portugal	21,07	
Slovénie	3,75	
Slovaquie	7,46	
Finlande	19,27	
Zone euro	1000,00	711,41
Bulgarie		7,19
République tchèque		14,83
Danemark		10,55
Croatie		6,52
Hongrie		11,31
Pologne		61,64
Roumanie		20,57
Suède		18,99
Royaume-Uni		136,97
UE		1000,00